

REPUBLIQUE FRANCAISE
COLLECTIVITE TERRITORIALE DE LA
MARTINIQUE



VILLE DU MARIN

Rodolphe DESIRE
Maire du Marin
Sénateur Honoraire
Membre honoraire du Parlement

Direction Générale des Services
N/Réf : RD/MP/ 00 3 2 7 3

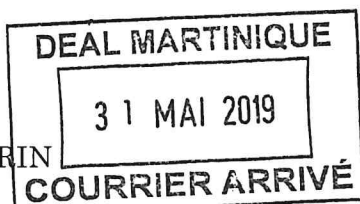
desire.rodolphe2@wanadoo.fr
Tèl.05.96.74.11.11
Fax : 05.96.74.63.74

Marin, le 27 Mai 2019

Monsieur le Maire
Mairie du Marin
26 rue Osman Duquesnay
97290 Le MARIN

A

Mr le Directeur de la DEAL
Unité évaluation environnementale
BP 7212 Pointe de jaham
97 274 Schoelcher cédex



Envoi RAR

Objet : Terminal Maritime du Marin (esplanade du marché): demande de révision de l'avis donné à l'examen au cas par cas

Monsieur le Directeur,

Dans le cadre de l'instruction du projet de Terminal Maritime du Marin (esplanade du marché) au titre du Code de l'Environnement et comme demandé par Mme Nadine CHEVASSUS lors de la réunion de coordination qui s'est tenue en sous préfecture le 24 Avril dernier, je viens par le présent courrier, solliciter la révision de l'avis donné par l'Autorité Environnementale à la demande d'examen au cas par cas déposée par la Commune du Marin le 21 mars 2018.

Cet avis rendu le 04 mai 2018, impose à la Commune la réalisation d'une étude d'impact, alors que les éléments justificatifs évoqués ne sont en lien ni avec l'implantation réelle du projet, ni avec la nature des travaux envisagés.

En effet, comme indiqué lors des réunions qui se sont tenues en sous préfecture, concernant la localisation du projet, celui ci n'est pas situé à proximité de la zone Artimer, ni d'espaces protégés ou à enjeux écologiques et patrimoniaux et qu'il n'y a non plus ni mangrove et ni herbier dans l'emprise des travaux prévus.

De plus, concernant la nature des travaux, je précise que ceux prévus en contact avec le milieu marin, portent uniquement sur la réalisation de pieux pour le quai et la mise en place d'un ponton flottant. Il n'est donc pas prévu d'endiguement par enrochement, ni de dragage des fonds marins.

Autant d'éléments que vos services pourront vérifier dans le dossier ci joint de déclaration loi sur l'eau relatif à cette opération d'aménagement, transmis pour instruction le 08 Février dernier par la Commune à la Police de l'eau DEAL.

Pour terminer, je vous indique que la Commune a demandé à la maîtrise d'œuvre désignée sur cette opération, de préparer les éléments de réponses à la demande de complétude du dossier de déclaration loi sur l'eau susmentionné, ce malgré la réception de cette demande après la date limite d'instruction indiquée dans l'accusé réception daté du 25 février 2019.

Mes services restent bien entendu à votre disposition pour tout élément utile à l'instruction de ma demande, qui je l'espère trouvera réponse dans le délai de 10 jours proposé par Mme la Directrice adjointe.

Dans l'attente, je vous prie de croire, Monsieur le Directeur, en l'expression de mes salutations distinguées.



Le Maire
Sénateur Honoraire

Rodolphe DESIRE

Pj : Dossier déclaration loi sur l'eau